Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoints, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:
Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme PAIN-GOJOSSO à M. SERAFFON, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:
Mme DUBOURG, M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etaient absents:
M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 22

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 1

20 – AP/CP Aménagement du site de l'ancien Centre des Finances rue Roger Toziny : Création

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La ville de Blaye souhaite engager la réalisation de travaux d'aménagement le long de la rue Roger Toziny après démolition du bâtiment de l'ancien Centre des Finances.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-3 et à la durée estimée de l'opération, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'Autorisation de Programme - Crédits de Paiement suivante :

	Autorisation de Programme	Crédits de Paiement			
Prestations		2025	2026	2027	2028
Travaux d'aménagement	131 400,00	0,00	0,00	131 400,00	0,00
Prestations intellectuelles (MOE, études, diag, etc)	61 702,00	9 000,00	40 000,00	12 000,00	702,00
Démolition	336 000,00	0,00	336 000,00	0,00	0,00
Autres (aléas / publicité ...)	5 000,00	1 000,00	2 500,00	1 500,00	0,00
Total	534 102,00	10 000,00	378 500,00	144 900,00	702,00

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 10 mars 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/25
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20250325-75192-DE-1-1

Le secrétaire de séance,
Monsieur Stéphane ELIAS

MAIRIE DE BLAYE 33390 (Gironde)

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

MAIRIE DE BLAYE 33390 (Gironde)